

**Pistes d'intensification de l'aménagement forestier en  
vue du maintien du niveau de développement  
économique des régions du Québec**

par le

Comité national sur l'intensification de l'aménagement  
forestier

**État des travaux pour la période du 31 mai 2002 au 1 juin 2003**

**Résumé du texte remis au ministère des Ressources naturelles,  
de la Faune et des Parcs en juillet 2003**

Révisé le 12 mars 2004

Pour l'usage de la Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise

Le 10 mars 2004

Monsieur Guy Coulombe  
Président  
Commission d'étude sur la  
gestion publique québécoise  
800, place d'Youville, 18<sup>e</sup> étage, bureau 18.01  
Québec (Québec) G1R 3P4

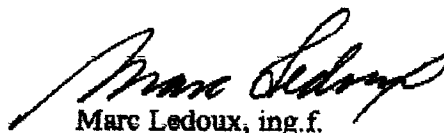
**Objet : Diffusion du rapport de juillet 2003 du Comité national sur  
l'intensification de l'aménagement forestier**

Monsieur le Président,

Nous acceptons que le rapport de juillet 2003 du Comité national sur l'intensification de l'aménagement forestier (CNI AF) soit diffusé dans le site Internet de la commission. Cependant, une mise en garde est nécessaire. Ce rapport constitue un état des travaux réalisés par le CNI AF au mois de juin 2003. À ce jour, certains de ces travaux n'étaient pas finalisés. Il faut donc être vigilant et vérifier la précision des données, notamment l'historique des travaux sylvicoles, avant d'utiliser ce rapport comme source. De plus, le rapport et ses recommandations n'ont pas fait l'objet d'une acceptation par le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre associé aux Forêts,

  
Marc Ledoux, ing.f.

**RÉSUMÉ DES ANALYSES FAITES PAR LE COMITÉ NATIONAL SUR L'INTENSIFICATION DE L'AMÉNAGEMENT  
FORESTIER  
INCLUSES DANS LE RAPPORT DÉPOSÉ AU MINISTRE EN JUILLET 2003**

## **Introduction**

Le rapport constitue un état des travaux réalisés par le Comité national sur l'intensification de l'aménagement forestier pour la période du 31 mai 2002 au 1<sup>er</sup> juin 2003. Ces travaux ont permis d'établir un diagnostic plus éclairé des défis que le secteur forestier devra relever au cours de prochaines années.

Ces travaux ont également permis de commencer à dégager des pistes d'intensification de l'aménagement forestier. Ces pistes ont été conçues pour favoriser le développement à long terme du secteur. Cette stratégie devrait être basée à la fois sur l'aménagement, la récolte et la transformation des bois. Elles reposent sur des stratégies régionales différenciées selon les groupes d'essences et sur le développement d'outils favorisant une meilleure gestion des forêts notamment les inventaires forestiers et des outils d'aide à la prise de décision économique.

Les travaux du Comité demeurent incomplets. Ils sont insuffisants aux fins de proposer une politique d'intensification de l'aménagement forestier, et ce, pour au moins deux raisons : d'abord, la somme des travaux à accomplir s'est avérée plus importante que ce qui était prévu au point de départ; ensuite, l'envergure des enjeux que soulèvent l'état de nos forêts et la situation du secteur forestier demandent de resituer une éventuelle politique d'intensification de l'aménagement forestier dans une perspective plus globale de défi du maintien de l'activité économique des régions du Québec.

Les ressources humaines et financières ont manqué pour terminer les analyses des informations maintenant disponibles, pour poursuivre la quête d'informations complémentaires et additionnelles, notamment dans le domaine économique et pour proposer une politique globale d'intensification de l'aménagement forestier. La recherche de formules de financement reste aussi à parfaire.

Considérant la pertinence de certaines informations contenues dans ce rapport préliminaire, notamment celles sur l'historique des travaux sylvicoles, les portraits forestiers régionaux et les fiches d'analyse des portraits forestiers régionaux, les membres du Comité national recommandent, d'une part, que ces informations soient rapidement rendues disponibles à l'ensemble de la communauté forestière. Une telle diffusion leur apparaît particulièrement utile dans le contexte des travaux qui s'amorcent visant à réaliser les prochains calculs de possibilité forestière à la fois en forêt publique et en forêt privée.

La Vision de l'intensification de l'aménagement forestier remise au ministre des Ressources naturelles en mai 2002 se voulait un projet motivateur et intégrateur pour les régions du Québec. Les pistes d'intensification de l'aménagement forestier proposées dans ce rapport d'étape poussent encore plus loin cette obligation d'élaborer un projet global faisant appel aux expertises régionales. Ce travail reste à parfaire et le Comité national souhaite y contribuer. En ce sens, les membres du Comité national recommandent, d'autre part, au ministre de considérer la poursuite de la présente réflexion par l'allocation de ressources financières, humaines et techniques permettant au Comité de poursuivre ses travaux et de développer une proposition plus complète de l'intensification de l'aménagement forestier à la lumière des informations maintenant disponibles.

## **Principaux constats des chantiers de travail du Comité national**

Afin de déterminer des pistes d'intensification de l'aménagement forestier, le résumé des informations stratégiques qui ressortent des quatre chantiers mis en œuvre au cours des derniers mois est présenté ici.

### **L'historique des travaux sylvicoles :**

La compilation de l'historique des travaux sylvicoles fait ressortir que, depuis 30 ans, des investissements de plus de 3 milliards de dollars (en \$ constant de 2002) ont été consentis en forêt publique et en forêt privée. Ces investissements ont permis de développer une expertise dans la mise en valeur des forêts feuillues, résineuses et mélangées.

Étant donné le grand nombre de variables entrant dans le calcul de la possibilité forestière, dont les travaux sylvicoles, le Comité national ne possède pas toutes les informations ainsi que les outils nécessaires permettant l'évaluation des rendements forestiers et financiers découlant de ces investissements. Mais, il est indéniable que les efforts consentis ont contribué à soutenir la croissance de la possibilité forestière et du secteur forestier. Mentionnons que la possibilité annuelle de coupe, en résineux et en feuillus sur forêts publique et privée, est passée de 29,6 millions de m<sup>3</sup> en 1971 à 40,3 millions de m<sup>3</sup> en 1985 pour atteindre 56,1 millions de m<sup>3</sup> en 1994 et 55 millions de m<sup>3</sup> en 1999. Suite à la révision des plans généraux en forêt publique et des PPMV en forêt privée, cette possibilité s'établissait, au 31 mars 2002, à 53,9 millions de m<sup>3</sup>.

Cet historique illustre aussi l'évolution de nos pratiques dans le temps (croissance et déclin du reboisement, croissance des travaux d'éducation de la régénération naturelle et du jardinage). Mais, faute d'informations facilement utilisables, dont la recherche aurait nécessité beaucoup de temps et de ressources, la démonstration de l'impact forestier et économique de ces investissements reste à réaliser.

### **L'offre et la demande pour 2020 :**

L'analyse des écarts entre la demande et l'offre de bois rond en 2020<sup>1</sup> a permis de préciser que, selon un scénario qualifié de réaliste, la demande de bois va croître de 6,1 M de m<sup>3</sup> pour atteindre un total de 50,4 M de m<sup>3</sup>. À cause de l'impact anticipé de différentes mesures de protection et de conservation qui sont annoncées ou envisagées, surtout en forêt publique, l'estimation de la possibilité forestière pour 2020 s'établit dans une fourchette entre 46,9 M de m<sup>3</sup> et 50,3 M de m<sup>3</sup>.

Contrairement à la situation actuelle qui comporte des marges de manœuvre liées aux écarts entre la possibilité et la demande (+ 19 % toutes essences ; + 5 % SEPM), la situation de 2020 suppose un déficit important toutes essences. Un déficit est constaté pour le groupe d'essences SEPM, variant de - 3,7 % à - 15,7 %. L'analyse ne permet cependant pas de qualifier l'offre en termes de qualité de produit, ce qui pourrait accroître les écarts, surtout dans le cas des feuillus durs.

Ces résultats interpellent les membres du Comité national quant au repositionnement de l'industrie qui pourrait s'avérer nécessaire à l'avenir. Il est indéniable que le Québec devra réagir vigoureusement pour réussir à rencontrer la demande en 2020.

### **Les portraits forestiers régionaux :**

<sup>1</sup> On peut voir à l'annexe 1 le détail des calculs du Comité national.

La confection, pour la forêt publique, des portraits forestiers régionaux pour les années 1980, 2000 et projections 2060 (projection 2035 pour la forêt privée) fait clairement ressortir que la situation des régions est fortement différenciée. La moitié des régions du Québec feront face à la première période critique d'ici 2040. L'analyse fait aussi ressortir qu'on devrait parfois remettre en question les stratégies sylvicoles inscrites dans les derniers plans d'aménagement forestier. Pour pallier aux périodes critiques anticipées, une réflexion sur l'opportunité de réaliser davantage d'éclaircies commerciales est à faire surtout des points de vue de la régularisation des approvisionnements et de l'augmentation de la qualité pour l'industrie.

Enfin, l'exercice souligne les limites importantes des informations disponibles pour analyser plus adéquatement la situation des peuplements mélangés et feuillus de même que toutes les questions ayant trait à la qualité des bois et la dimension économique.

### **Le financement forestier :**

L'analyse sommaire du financement de l'intensification de l'aménagement forestier sur la forêt publique laisse entrevoir qu'il serait possible de concevoir certains incitatifs pour attirer des capitaux privés, mais le travail sur l'indentification des conditions propices soulève de nombreuses interrogations. Il est difficile de s'inspirer de ce qui se fait ailleurs dans ce domaine, car la situation du Québec, où les forêts sont en majeure partie de propriété publique, est assez unique. Quelles que soient les formules qui pourraient être mises de l'avant, elles devront faire l'objet d'une analyse rigoureuse pour en déterminer l'efficacité et pour jauger de leurs impacts sur le développement du secteur forestier et sur l'économie du Québec et des régions. Dans tous les cas, ces formules ne pourraient être que complémentaires au financement de l'État et ne devraient pas servir à remettre en cause le mode actuel de financement des travaux sylvicoles, qui s'avère performant.

Des opportunités semblent exister pour la forêt privée, notamment en approfondissant la question avec des industriels forestiers et en s'attaquant aux questions fiscales.

## **Problématique de crise à court terme**

### **1. Une crise majeure se dessine d'ici 2020**

Les chiffres sur la demande et l'offre de bois ronds sur l'horizon 2020 présentés dans ce rapport tendent à indiquer que l'industrie forestière du Québec fait déjà face, dans certaines régions, ou sera confrontée d'ici quelques années à une crise majeure sur les plans de l'approvisionnement et de la structure industrielle. Soit :

- Crise sur le plan de l'approvisionnement : l'incapacité de rencontrer la demande de bois résineux en 2020 (déficit de SEPM de l'ordre de 1,3 M de m<sup>3</sup> à 4,7 M de m<sup>3</sup>) et d'offrir des bois de qualité (non chiffré) à notre industrie des feuillus aura des effets négatifs majeurs sur le développement de notre industrie forestière et pour l'ensemble de l'économie du Québec.

De plus, aucune stratégie d'aménagement forestier intensive ne peut permettre, à elle seule, de combler en temps opportun ces déficits.

- Crise sur le plan de la structure industrielle : L'industrie du bois d'œuvre résineux est au centre d'une crise structurelle. Elle a déjà commencé à ressentir les effets de contraintes d'approvisionnement qui, on l'a vu, ne pourront que s'accroître à l'avenir.

Elle expérimente des limitations dans l'accès à son principal marché, le marché américain, qui lui impose des droits à l'importation de l'ordre de 27 %. Celle-ci doit donc clairement évoluer et se transformer. La pression vient en partie de ses concurrents. On a vu de grandes entreprises de Colombie-Britannique annoncer que la taille moyenne des usines de sciage qu'elles comptaient opérer à l'avenir se situait dans l'ordre de 300 millions de pieds mesure de planche (pmp). En comparaison, la scierie québécoise moyenne se situe plutôt dans l'ordre de 100 à 150 millions de pmp. Cette différence d'échelle présente en elle-même un défi à l'industrie québécoise. On sait qu'un très grand nombre de villes et villages ruraux dépendent de l'usine locale de sciage pour leur survie. Il est difficile dans ce contexte d'envisager une stratégie de consolidation à l'échelle de celle se produisant chez nos concurrents. Cela pourrait cependant être envisageable si on développait simultanément une industrie de la seconde transformation.

Conjuguée aux autres difficultés, temporaires ou permanentes, vécues par l'industrie (pressions des autres utilisateurs des ressources, cycles économiques, etc.), cette crise risque d'ébranler d'importants pans du secteur forestier québécois. Elle n'aura pas la même acuité dans toutes les régions du Québec, mais aucune région n'échappera à leurs conséquences.

## **2. Une capacité d'adaptation qui a fait ses preuves**

Le Comité national croit important de signaler que le Québec a déjà relevé d'importants défis en matière d'évolution de son secteur forestier. En 1986, le Québec a mis en place une politique forestière basée sur le rendement soutenu qui a permis de maintenir le niveau d'approvisionnement de ses usines de transformation. Ce résultat a été obtenu en fixant un niveau d'aménagement de base en forêt publique. La *Loi sur les forêts*, adoptée en 1987, a établi de nouvelles règles de gestion et d'aménagement forestier basées sur le rendement soutenu. L'intégration des objectifs de remise en production aux contrats d'approvisionnement et d'aménagement forestier a permis au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs d'augmenter le niveau de la possibilité forestière des essences résineuses de 18 à 25,3<sup>2</sup> millions de m<sup>3</sup>, soit pour un total de 40,3 millions de m<sup>3</sup> toutes essences.

Au 31 mars 2002, l'aménagement de base permettait d'établir la possibilité forestière à rendement soutenu en forêt publique à près de 41,9 millions de m<sup>3</sup> toutes essences, dont 29,1 millions de m<sup>3</sup> pour les essences résineuses. La possibilité forestière de la forêt privée était de 12 millions de m<sup>3</sup>. De plus, en forêt privée, un volume conjoncturel de 635 000 m<sup>3</sup> était comptabilisé comme disponible à la récolte, dont 35 % en peuplier. Le rendement annuel moyen toutes essences de la forêt publique était alors évalué à 1,39 m<sup>3</sup>/ha-an en forêt publique et à 1,81 m<sup>3</sup>/ha-an en forêt privée.<sup>3</sup> Il faut noter que la superficie forestière productive dédiée à l'aménagement de la forêt publique a augmenté d'environ 23 % depuis le milieu des années 1980.

## **3. Une entrave : faibles débouchés pour les feuillus de trituration**

<sup>2</sup> ANON. juin 1985. Bâtir une forêt pour l'avenir. La politique forestière du Québec. Ministère de l'Énergie et des Ressources.

<sup>3</sup> La révision quinquennale des plans généraux d'aménagement forestier en forêt publique en date du 31 mars 2002 a eu un effet à la baisse du rendement d'environ de -0,03 m<sup>3</sup>/ha par rapport au 31 mars 2001. Source : [http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/stat\\_edition\\_complete/ch05/f030501.xls](http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/stat_edition_complete/ch05/f030501.xls)

Il s'agit d'un véritable défi pour l'utilisation rationnelle de la ressource. Si on pouvait allouer ces volumes de feuillus de faible qualité, on pourrait libérer des volumes considérables de bois résineux, aujourd'hui inaccessibles parce que situés en peuplements mixtes. Il n'est pas économique de récolter ces bois résineux parce qu'ils sont trop épars parmi des arbres feuillus en trop grande abondance. Ceci est aussi vrai, en partie du moins, pour le cas des feuillus durs de qualité sciage et déroulage.

#### **4. Des opportunités de développement après 2020**

Au-delà de l'horizon 2020, les premières analyses laissent entrevoir que les régions touchées par des périodes critiques en forêt publique pourraient profiter de volumes de bois résineux générés par des investissements réalisés au cours des 30 dernières années. En forêt privée, des volumes de résineux additionnels seront alors disponibles. Mais, avant d'y arriver, il faudra gérer la crise qui se dessine et les défis importants qu'elle comporte.

#### **L'enjeu principal : Le niveau de l'activité économique du Québec d'ici 2020**

Le Comité national ne peut, dans l'état de ses travaux, identifier une stratégie d'aménagement forestier qui permette de combler un déficit en résineux (SEPM) de l'ordre de 1,3 M de m<sup>3</sup> (encore moins de 4,7 M de m<sup>3</sup>) ni de générer à court terme plus de bois de qualité en feuillus durs.

Les membres du Comité national pensent que des investissements dans une seule politique d'intensification ne permettraient probablement pas :

- de maintenir le niveau de récolte en 2020;
- encore moins d'augmenter le niveau de récolte en 2020 pour rencontrer les besoins de l'industrie et répondre à l'accroissement de la demande.

Par contre, ils considèrent que ces investissements permettraient possiblement :

- de répondre aux attentes en matière de conservation des ressources et d'usages multiples de la forêt ;
- d'empêcher la récolte de diminuer à des niveaux inacceptables pour l'économie des régions au-delà de 2020.

Dans ce contexte, la stratégie d'intensification doit être plus globale et être examinée sous l'angle du maintien de l'activité économique et pas seulement du maintien de la possibilité forestière. Il faut une vision plus large que la seule réalisation de travaux sylvicoles.

Pour un territoire forestier comme le Québec, où l'industrie forestière joue un rôle essentiel, la volonté de maintenir et développer un domaine forestier productif est essentielle à la santé économique des communautés, des régions et de l'ensemble du Québec. Avec des livraisons d'une valeur de plus de 22 milliards de dollars (1999), soit 16,7 % du total de l'activité manufacturière au Québec, l'industrie forestière contribue de façon significative à la balance commerciale du Québec. L'économie du Québec se diversifie, mais l'apport de la forêt et de la transformation du bois à la richesse collective demeure fondamental, surtout dans les régions ressources. Cet apport s'est maintenu au cours des dernières décennies grâce aux investissements consentis pour augmenter la productivité des forêts et celle des usines de transformation. Pour le Comité national, il est essentiel de poursuivre les efforts dans ce sens.

## **Un objectif de maintien de l'activité économique d'ici 2020**

### **Une stratégie globale en trois volets**

Comme le démontre le présent rapport, l'état actuel de nos forêts, les objectifs de conservation additionnels, les défis nouveaux de l'aménagement forestier et la situation du secteur forestier soulèvent des enjeux d'envergure. Le Comité national est d'avis que ceux-ci demandent de situer une éventuelle politique d'intensification de l'aménagement forestier dans la perspective plus globale du défi de maintenir l'activité économique des régions du Québec et ainsi favoriser le développement à long terme du secteur. Pour ce faire, il faut adopter une stratégie dite de **l'ART** comprenant trois axes :

- L'**A**ménagement forestier;
- La **R**écolte;
- La **T**ransformation.

### **L'axe de l'aménagement forestier**

L'aménagement forestier constitue la préoccupation centrale des membres du Comité depuis que leurs travaux ont débuté en 1998. Les recherches effectuées et les nombreux échanges entre les participants permettent aujourd'hui de proposer des pistes de réflexions supplémentaires visant à faire de l'aménagement forestier un levier qui supportera l'activité économique des régions.

Il est encore possible de rationaliser et d'optimiser les efforts d'aménagement actuels avant de passer à l'étape de l'intensification, qui elle, nécessitera un investissement financier supplémentaire. L'optimisation de nos pratiques implique d'intensifier la planification forestière et la qualité de la gestion des opérations notamment une importante rationalisation des inventaires s'impose afin de concilier les besoins de plusieurs utilisateurs d'informations tout en réduisant les coûts, de plus en plus élevés, de l'encadrement technique.

### **✘ Une planification forestière davantage stratégique et régionalisée**

Pour répondre aux enjeux énoncés précédemment, les solutions doivent être multiples et s'adapter aux objectifs régionaux particuliers et aux conditions de terrain. La planification forestière est cruciale. Celle-ci doit devenir davantage stratégique et être réalisée à une échelle plus fine<sup>4</sup> afin d'optimiser les interventions et ainsi réaliser le bon traitement sylvicole, à temps et au bon endroit. Notre stratégie forestière devra aussi s'inscrire dans un horizon plus long que nos planifications actuelles davantage rattachées à des périodes quinquennales. On devra intégrer les fonctions économiques dans nos modèles de simulation afin de faire les choix d'aménagement les plus rentables.

Une planification plus stratégique misera davantage sur les responsabilités régionales pour déterminer les stratégies d'intensification les mieux adaptées à chaque situation. Il serait en effet très peu productif de proposer une stratégie nationale qui s'appliquerait aveuglément de même manière dans toutes les régions. Les portraits forestiers régionaux illustrent bien les différences régionales et le besoin d'une approche régionalisée.

Il faudra aller plus loin dans la recherche de synergie entre la forêt publique et la forêt privée, car une plus grande concertation régionale permettrait de traverser plus facilement les périodes critiques.

---

<sup>4</sup> par exemple, à l'échelle des peuplements dans les secteurs les plus productifs

Enfin, comme l'a déjà exprimé le Comité national dans son exposé de Vision<sup>5</sup>, il est indispensable d'inscrire l'ensemble de la stratégie d'intensification dans un aménagement du territoire à plusieurs niveaux d'intensité, notamment la réserve d'une proportion des forêts aux fonctions de conservation, l'aménagement extensif de la majorité des forêts et l'aménagement intensif d'une portion plus ou moins grande des superficies forestières restantes.

Parmi les outils nécessaires à l'intensification, il faudra raffiner notre connaissance du territoire et nos méthodes d'inventaires, pour être en mesure d'identifier les meilleurs sites. Par ailleurs, il serait également très utile d'augmenter le niveau de connaissance fondamentale quant aux effets des travaux sylvicoles, notamment en relation avec la qualité des sites, afin d'optimiser l'allocation des ressources disponibles ;

### **Des choix sylvicoles adaptés aux enjeux**

Afin de protéger l'activité économique des régions, la recherche des scénarios sylvicoles axés sur l'atténuation des conséquences des périodes critiques est essentielle. Les portraits forestiers font ressortir que la moitié des régions du Québec feront face à la première période critique d'ici 2040.

Il est également important d'inclure dans la stratégie d'intensification une préoccupation constante pour la fructification des investissements sylvicoles antérieurs. Par exemple, il serait judicieux d'éduquer avec soin les peuplements issus de plantations en favorisant un régime d'éclaircie intensif couplé à des travaux d'élagage dans le but de produire des bois de grande qualité.

Une stratégie d'intensification de l'aménagement forestier devrait viser une répartition plus stable des stocks forestiers dans le temps, c'est-à-dire normaliser progressivement la forêt.

Le Comité national croit que l'intensification de l'aménagement forestier passe par la mise en œuvre du plan d'action sur le jardinage convenu entre le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs et l'industrie de la transformation des bois feuillus.

L'aménagement du peuplier demande une nouvelle approche qu'il est urgent d'adopter. Dans le contexte de l'écart à combler en 2020 pour l'approvisionnement en résineux des usines de sciage, le Québec doit saisir rapidement l'opportunité que présente la populiculture et la récolte accélérée du peuplier compte tenu du processus de la sénescence de cette essence. Selon une étude faite dans la région du Bas-St-Laurent<sup>6</sup>, le début de la sénescence est devancé d'environ 30 ans et les volumes maximaux sont moindres. Une utilisation rationnelle des peupliers commande plutôt d'en accentuer la récolte dans le but d'éviter les pertes dues à la sénescence et de bénéficier d'une qualité optimale de billes et de fibre. Il faut également examiner des stratégies d'aménagement forestier dans le but de soutenir les volumes disponibles à la récolte à moyen et long terme.

### **Un soutien à la main-d'œuvre en sylviculture**

Pour mettre en œuvre une politique d'intensification de l'aménagement forestier, il faudra aussi s'intéresser aux questions de main-d'œuvre. Il faudra profiter d'un nouveau cadre pour consolider

<sup>5</sup> « Vision de l'intensification de l'aménagement forestier au Québec » par Le Comité national sur l'intensification de l'aménagement forestier. Texte remis au ministre des Ressources naturelles. Mai 2002

<sup>6</sup> « Étude sur la croissance et la sénescence des peupliers » Riopel, Matin et Robert Schneider, avril 2003.

l'industrie de l'aménagement forestier en s'assurant que les responsabilités assumées par les entreprises qui s'y consacrent sont suffisantes pour insuffler une dynamique où les travailleurs forestiers seront reconnus pour leur apport stratégique à l'économie des régions. Il s'agit également d'une étape cruciale pour favoriser l'acceptabilité sociale de l'intensification. Il est également indéniable que les prévisions démographiques annoncent une très forte compétition pour la main-d'œuvre disponible, il faudra donc être prêt à relever ce défi.

## **L'axe de la récolte**

Selon l'article 3 de la *Loi sur les forêts*, la récolte est incluse dans la définition de l'aménagement forestier. Comme l'industrie forestière fera face à une crise d'approvisionnement d'ici 2020, le Comité national désire insister sur les aspects qui entourent la récolte proprement dite. Et puisque la forêt publique et la forêt privée présentent à ce titre des problématiques fort distinctes, nous les traitons séparément.

### **En forêt publique**

#### **✘ Une planification plus fine**

De nombreuses mesures actuellement en vigueur, annoncées ou envisagées par le MRNFP imposent qu'on s'attarde davantage à la planification de la récolte. Cette planification deviendra de plus en plus stratégique, car il ne suffit plus seulement d'identifier sur la carte, puis sur le terrain, les strates admissibles à la récolte : la planification de la récolte demande maintenant d'intégrer plusieurs objectifs de protection et de mise en valeur (coupe en mosaïque, aires protégées, encadrement visuel, îlots de vieillissement et autres) conditionnés parfois par la topographie, parfois par la faune, parfois par les usages, etc.

Dans le cas des peuplements équiennes, les résineux surtout, il faut aussi envisager la réduction de nos aires de coupe pour mieux cibler les peuplements aptes à la récolte. En somme, il faut intervenir au bon endroit et au bon moment afin d'éviter les pertes par bris ou par prématurité en volume et surtout en valeur des produits.

Adopter une stratégie de planification plus fine sur un horizon de 5 à 10 ans nécessitera bien sûr d'investir dans des outils de planification, mais surtout de réviser nos méthodes d'inventaire afin qu'elles nous renseignent mieux sur la variabilité interne des strates d'aménagement. Le Comité national est convaincu qu'avec une telle stratégie, il serait possible de combler une partie de l'écart qui s'annonce en 2020. Mais cette stratégie aura un coût qu'il faut comparer, d'une part au gain qui pourrait être fait et, d'autre part, à la perte anticipée des retombées économiques dans le cas où aucun moyen ne serait mis en place.

#### **✘ Des efforts de récolte à consentir**

Il faut faire mention de la problématique reliée à la dispersion des coupes qui ont laissé sur pied des blocs isolés de forêt mature qui deviennent économiquement peu rentables de récolter. Des efforts doivent commencer dès maintenant pour les récolter. Plus on attend, plus la proportion de peuplements isolés à récolter chaque année afin d'atteindre le niveau des volumes attribués sera grande et les coûts élevés.

Enfin, il est aussi important de se préoccuper des questions de rentabilité des opérations de récolte. La diminution des volumes moyens par tige, l'éloignement des aires de coupe, la dispersion des coupes, l'augmentation du coût des équipements, du pétrole et des assurances ont fait en sorte que la relève d'entrepreneurs devient de plus en plus problématique. Les

changements technologiques imposés pour respecter de nouvelles contraintes environnementales ont parfois accéléré le départ d'opérateurs expérimentés. Afin de maintenir la compétitivité de l'industrie, il sera nécessaire de considérer ces aspects. L'amélioration de la planification et la négociation d'ententes à long terme sont déjà des pistes qu'il faut explorer pour sécuriser les propriétaires d'équipements. La mise en place de systèmes de gestion de l'environnement fondés sur l'amélioration continue de la performance plutôt que sur la répression, contribuera aussi à réduire les coûts. Il faudra aussi améliorer l'intégration du travail des équipes (coupe, ébranchage, débardage). Il sera sans doute utile d'investir dans la formation des opérateurs et des gestionnaires. Enfin, faciliter l'accès à du capital pour permettre à des nouveaux venus de s'intégrer dans la filière devrait aussi être examiné.

### **En forêt privée :**

#### **✘ L'adéquation entre la planification et les pratiques de producteurs privés**

Il nous faudra parfaire nos connaissances et définir les moyens pour assurer une augmentation et une planification de la récolte en adéquation avec la possibilité, les stratégies et les saines pratiques. Dans le cas des résineux, le défi consistera principalement à s'assurer que, pour répondre à une demande pressante générée par la réduction de la récolte en forêt publique, on ne haussera pas le niveau de récolte en forêt privée à des niveaux exagérés. Des réflexions sont donc à faire notamment pour déterminer les rôles respectifs des acheteurs et vendeurs en matière de respect de la possibilité forestière, dans un contexte de marchés que tous souhaitent actifs et compétitifs.

#### **✘ Susciter l'adhésion des propriétaires**

Par ailleurs dans un contexte de rareté de bois de qualité, du travail de sensibilisation et de formation devra être fait pour s'assurer que les propriétaires tirent le meilleur parti de leur bois, en le façonnant pour répondre aux marchés les plus intéressants.

Parmi les autres problématiques auxquelles il faudra s'intéresser, on peut relever la nécessité de susciter l'intérêt du plus grand nombre possible de propriétaires pour la mise en valeur et la récolte des ressources de leurs forêts. En plus de la mise en place de programme de sensibilisation, cela peut nécessiter le développement de programmes incitatifs et d'une fiscalité favorable. Dans un contexte où de moins en moins de propriétaires forestiers sont dépendants des revenus de vente de bois, les acheteurs devront aussi réfléchir sur l'importance de marchés accessibles, aux conditions favorables, stables et prédictibles, pour assurer que les propriétaires forestiers demeurent des producteurs de bois.

### **L'axe de la transformation :**

#### **✘ Appuyer l'industrie dans le virage vers davantage de valeur ajoutée**

La fabrication en usines de systèmes et sous-systèmes de construction pourrait permettre à l'industrie du bois d'œuvre résineux du Québec de se réinventer et de dépasser les éléments de crise dans lesquels elle s'enlise présentement. La conversion de l'industrie dans ce sens ne se fera pas sans mal et le gouvernement peut jouer un rôle par une politique industrielle de soutien avisée. Il ne s'agit pas de remplacer l'industrie dans son rôle, mais de l'appuyer par exemple par :

- des programmes ciblés de R&D;
- de crédits à la conversion;
- un accès à du capital « patient » destiné à soutenir les efforts de pénétration des

- marchés;
- une tarification préférentielle pour soutenir ce virage.

Il reste que ce virage ne se fera pas aisément et il pourrait arriver que la construction de ce nouveau mode de fonctionnement résulte en une baisse à court terme de la consommation de bois, le temps que les défis de la conversion soient surmontés, qui serait suivie par une augmentation à moyen et à long terme. La politique industrielle du gouvernement pourrait viser entre autre à mettre en phase le rythme de la consommation avec la planification dans le temps de la disponibilité en rapport avec l'effort d'intensification de l'aménagement forestier.

Cette conversion industrielle pourrait bénéficier d'une politique de soutien gouvernementale, notamment afin d'en atténuer les conséquences pour les travailleurs et les communautés locales.

### ✘ **Transformer davantage de feuillus de trituration : les solutions industrielles possibles**

Parmi les options à envisager figure la fabrication de produits en bois d'ingénierie structuraux de type Parallam® et Timberstrand®. D'autres produits d'ingénierie pourraient être examinés également tels que le panneau de particules et le panneau de MDF. Cependant ces produits sont fabriqués habituellement à partir de résidus d'autres industries et il est difficile d'envisager la fabrication de tels produits à partir du bois rond. La solution pourrait résider en une combinaison de plus de sciage non conventionnel (de billon de faible qualité), d'une usine de produits d'ingénierie et d'une usine de panneaux. Il faut voir cependant la combinaison qui serait possible avec les volumes et qualités disponibles.

L'option de production énergétique devrait également être envisagée, dans un cadre de cogénération, qui a fait ses preuves ailleurs au Québec et en Amérique du Nord. Il faudrait voir quelle industrie pourrait consommer la vapeur produite, en plus d'alimenter le réseau d'Hydro-Québec.

Toutes ces solutions doivent être étudiées, cependant elles ne pourront se réaliser encore une fois qu'avec le concours de l'État qui pourra y apporter son appui dans le cadre d'une politique industrielle concertée.

## **CONCLUSION**

Le secteur forestier québécois est appelé à s'engager dès maintenant dans la voie de l'innovation et de la valeur ajoutée, autant en forêt qu'en usine. Les pistes d'intensification de l'aménagement forestier identifiées dans ce rapport vont demander des efforts de développement majeurs au cours des prochaines années, pour faire en sorte que le secteur forestier participe à l'économie de demain et contribue pleinement au développement durable du Québec. Sans ces efforts, la baisse de l'activité forestière se traduira par d'importantes pertes en retombées économiques pour le Québec.

Bien que des questions se posent encore quant à la manière appropriée d'opérer cette intensification de l'aménagement forestier, tant en termes techniques que financiers, il importe de se mettre en route immédiatement, quitte à résoudre les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

## **Recommandations du Comité national**

### **Recommandation 1 : Diffuser les travaux**

Considérant la pertinence de certaines informations contenues dans ce rapport préliminaire, notamment celles sur l'historique des travaux sylvicoles, les portraits forestiers régionaux et les fiches d'analyse des portraits forestiers régionaux, les membres du Comité national recommandent, d'une part, que ces informations soient rapidement rendues disponibles à l'ensemble de la communauté forestière. Une telle diffusion s'avérerait particulièrement utile dans le contexte des travaux qui s'amorcent visant à réaliser les prochains calculs de possibilité forestière à la fois en forêt publique et en forêt privée.

### **Recommandation 2 : Poursuivre la réflexion**

La Vision de l'intensification de l'aménagement forestier remise au ministre des Ressources naturelles en mai 2002 se voulait un projet motivateur et intégrateur pour les régions du Québec. Les pistes d'intensification de l'aménagement forestier proposées dans ce rapport d'étape poussent encore plus loin cette obligation d'élaborer un projet global faisant appel aux expertises régionales. Ce travail reste à parfaire et le Comité national souhaite y contribuer. En ce sens, les membres du Comité national recommandent, d'autre part, au ministre de considérer la poursuite de la présente réflexion par l'allocation de ressources financières, humaines et techniques permettant au Comité de poursuivre ses travaux et de développer une proposition plus complète de l'intensification de l'aménagement forestier à la lumière des informations maintenant disponibles.

## Annexe 1 : Analyse de l'offre et de la demande

Afin d'être en mesure de déterminer des objectifs d'intensification, le Comité national a mesuré les écarts entre l'offre et la demande de bois rond en 2001 et 2020.

### Les écarts entre l'offre et la demande en 2001

	Possibilité forestière au 31 mars 2001			Consommation effective en 2001	Écarts	
	Forêt publique	Forêt privée	Total			
Résineux	30,4 M m <sup>3</sup>	5,7 M m <sup>3</sup>	36,1 M m <sup>3</sup>	34,2 M m <sup>3</sup>	2,0 M m <sup>3</sup>	5,5 %
Feuillus	11,5 M m <sup>3</sup>	7,1 M m <sup>3</sup>	18,6 M m <sup>3</sup>	10,2 M m <sup>3</sup>	8,4 M m <sup>3</sup>	45,3 %
Total	41,9 M m <sup>3</sup>	12,9 M m <sup>3</sup>	54,7 M m <sup>3</sup>	44,3 M m <sup>3</sup>	10,4 M m <sup>3</sup>	19,0 %

Principaux faits saillants :

- La consommation totale effective en 2001 était inférieure de près de 10,4 M de m<sup>3</sup> par rapport à la possibilité forestière totale, ce qui représente une marge de manœuvre de 19 %. Toutefois, pour les résineux du groupe SEPM, soit le groupe d'essences le plus en demande, l'écart n'était que d'environ 5 % ;
- L'écart de 53,7% pour les feuillus durs s'explique en grande partie par la non-attribution des bois de qualité pâte. Une autre partie de l'explication se trouve dans le manque de précision des inventaires d'aménagement et de calcul de possibilité qui fait en sorte que les volumes récoltés en fonction des prescriptions d'aménagement ne correspondent pas au niveau des attributions des usines de sciage et de déroulage de feuillus durs.

### Les écarts entre l'offre et la demande en 2020

#### L'offre en 2020

L'offre de bois rond a été estimée à partir de la possibilité forestière établie dans les plans d'aménagement forestier réalisés en l'an 2000 en forêt publique et en forêt privée, selon les informations disponibles en date du 31 mars 2002<sup>7</sup>.

Selon la Loi sur les forêts, ces niveaux seront révisés par le ministre responsable de cette Loi pour le 1<sup>er</sup> avril 2005. Sans présumer des résultats des calculs à venir, le Comité national croit important de tenir compte de diverses mesures introduites depuis la réalisation des derniers plans d'aménagement ou envisagées par le gouvernement du Québec. Les aires protégées, la coupe mosaïque, le caribou forestier, les ententes avec les autochtones et les limites nordiques constituent des exemples de telles mesures. À cet effet, le Comité national a pris connaissance du tableau 2 du rapport MRNFP-Industrie<sup>8</sup> rendu public en décembre 2002 qui établit que les mesures envisagées pourraient avoir pour conséquence de réduire la possibilité forestière des résineux du groupe d'essences SEPM dans une fourchette comprise entre 1,2 M de m<sup>3</sup> et 3,6 M de m<sup>3</sup>. Des analyses additionnelles<sup>9</sup> récentes étendent cette fourchette à environ 4,6 M de m<sup>3</sup>.

<sup>7</sup> « Statistiques forestières », MRNFP

[http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/edition\\_complete\\_ch05.pdf](http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/forets/connaissances/edition_complete_ch05.pdf)

<sup>8</sup> Boudreault, A. et M. Ledoux « Rapport d'étape du comité MRN-Industrie – Impacts des mesures introduites ou envisagées par le gouvernement du Québec sur l'industrie québécoise », septembre 2002.

<http://www.mrn.gouv.qc.ca/publications/presse/mrn-industrie.pdf>

<sup>9</sup> Communication verbale du Conseil de l'industrie forestière du Québec.

Les chiffres de 1,2 et 4,6 M de m<sup>3</sup> ont été retenus par le Comité national afin d'établir les bases inférieures et supérieures des impacts sur de l'offre de bois pour 2020.

Pour la forêt privée, la compilation des plans de protection et de mise en valeur des Agences régionales permet d'estimer qu'en 2020 un volume additionnel d'environ 535 000 m<sup>3</sup> de résineux du groupe SEPM sera disponible surtout grâce aux plantations.

En somme, pour les besoins du présent rapport, le Comité national a retenu les hypothèses suivantes pour l'horizon 2020 :

- Forêt privée, Résineux SEPM : Augmentation de la possibilité de 535 000 m<sup>3</sup>;<sup>10</sup>
- Forêt privée, autres essences : Pas de réduction de la possibilité, aucune donnée n'est disponible ;
- Forêt publique, Résineux SEPM : Réduction de la possibilité selon les deux extrémités de la fourchette, soit environ 1,2 M de m<sup>3</sup> et 4,6 M de m<sup>3</sup>;
- Forêt publique, autres essences : Pas de réduction de la possibilité, aucune donnée n'est disponible.

## La demande en 2020

La demande en 2020 a été identifiée à partir d'un document de travail<sup>11</sup> réalisée par la Direction du développement de l'industrie des produits forestiers du MRNFP. Ce document a pour objectif d'établir la demande de bois sur pied en 2020 qui permettrait de répondre aux besoins d'approvisionnement des entreprises de première transformation du bois du Québec. Deux scénarios de production ont été utilisés, l'un suppose le maintien des parts de marchés en termes de production par rapport au Canada et aux États-Unis, et ce, sans qu'aucun changement technique ou autre ne soit effectué, l'autre, appelé scénario prospectif, est plus réaliste et intègre au premier scénario les ajustements proposés par les spécialistes responsables de chacun des secteurs industriels concernés au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Pour chacun de ces scénarios, deux options sont étudiées dans le document : celle où l'ensemble du volume de résineux passe par le sciage et une autre où l'industrie papetière conserve une partie de son approvisionnement en bois ronds. Dans le cadre du présent rapport, le Comité national a convenu de retenir l'approche « prospective » des marchés et aux fins de projection une hypothèse où en 2020 tous les bois ronds passent par le sciage, aussi bien pour les résineux que pour les feuillus.

	Estimation de la possibilité forestière totale en 2020		Demande de bois ronds en 2020	Écart			
	Base inférieure des impacts	Base supérieure des impacts		Base inférieure	Base supérieure		
Résineux	35,8 M m <sup>3</sup>	32,4 M m <sup>3</sup>	37,2 M m <sup>3</sup>	(1,4 M m <sup>3</sup> )	-3,9 %	(4,8 M m <sup>3</sup> )	-14,9 %
Feuillus	14,5 M m <sup>3</sup>		13,2 M m <sup>3</sup>	1,3 M m <sup>3</sup>		9,2 %	
Total	50,3 M m <sup>3</sup>	46,9 M m <sup>3</sup>	50,4 M m <sup>3</sup>	(0,1 M m <sup>3</sup> )		-0,2 %	

Principaux faits saillants :

- En 2020, la demande globale et l'offre totale seraient en quasi-équilibre ;

<sup>10</sup> Des Agences de mise en valeur des forêts privées ont présenté des scénarios d'intensification d'aménagement forestier identifiant des gains de possibilité en résineux SEPM fort intéressants. Ces scénarios devraient être validés le plus tôt possible et des exercices semblables devraient être réalisés pour les autres agences afin d'établir de façon réaliste un portrait clair pour l'ensemble de la forêt privée pour l'horizon 2020.

<sup>11</sup> « La demande de fibre de bois pour l'année 2020 » DDIPF, MRNFP

- Toutefois, la demande de bois rond du groupe SEPM sera supérieure à l'offre dans une fourchette comprise entre 1,3 M (-3,7 %) de m<sup>3</sup> et 4,7 de m<sup>3</sup> (- 15,7 %) ;
- La demande pour les peupliers est excédentaire de près de 730 000 m<sup>3</sup> par rapport à l'offre anticipée. Cet écart tient compte de la mise en place de trois nouvelles usines d'OSB d'ici 2020 ;
- Les feuillus durs présenteraient une offre excédentaire de près de 2,1 M de m<sup>3</sup>. Cette donnée ne tient pas compte de la demande en fonction de la qualité des bois.